

SOMMAIRE

Vie de la
Commune 4

CCPH 8

Vie
associative 10

Conseils
municipaux 14

Le mot de Madame le Maire

Roselyne PHLIPART

Maire de Vendrennes

www.vendrennes.com



Budget 2022

INFORMATIONS MAIRIE

ÉTAT CIVIL

Nous diffusons seulement les évènements pour lesquels nous avons une autorisation écrite



Naissances

Gaspard GUILLET, né le 12 décembre 2021
Clothilde RAUTUREAU, née le 14 décembre
Léandre PEYRODES, né le 21 décembre
Côme FERRET, né le 29 décembre
Flavien LEGER, né le 25 janvier 2022
Ewen BOISSINOT, né le 24 janvier

Si vous ne désirez pas que le décès d'un proche paraisse dans le bulletin communal, veuillez en informer la mairie au moment de l'évènement



Décès

Michel GUICHETEAU, le 2 janvier à 67 ans

RECENSEMENT DE LA POPULATION À VENDRENNES

Du 19 Janvier au 20 Février, 3 agents recenseurs ont sillonné Vendrennes pour le recensement de la population et ont reçu un bon accueil à quelques exceptions près.. 770 habitations ont été contactées, 728 sont des résidences principales, 42 sont des résidences secondaires, logements occasionnels, ou non habités.

Merci à la grande majorité des Vendrennais qui ont coopéré, seul 1 logement n'a pas pu être recensé.

81.5 % des réponses ont été faites par internet (+ 20 % qu'en 2016) ce qui est un excellent taux par rapport aux chiffres nationaux.

Nous ne sommes pas autorisés à vous donner le nombre d'habitants recensés, ce chiffre sera publié par l'INSEE dans 3 ans, mais pouvons dire que la population de Vendrennes continue d'augmenter dans la moyenne des dernières années.

Rendez-vous dans 5 ans, en 2027 pour le prochain recensement !

DISTRIBUTION DE COLIS AUX AÎNÉS



Cette année encore du fait de la pandémie, la municipalité a dû renoncer au traditionnel repas annuel où sont conviés les vendrennais de 70 ans et plus.

A la place, lors des fêtes de fin d'année, 14 élus et membres du CCAS ont distribué 143 colis à 50 couples et 93 personnes seules.

Bons moments d'échanges avec le sourire !



OPÉRATION NETTOYAGE DES CIMETIÈRES MERCİ AUX BÉNÉVOLES

Le 1er Mars, 6 bénévoles se sont retrouvés avec 2 agents pour désherber les cimetières. Les 2 parties ont été faites dans la matinée, avec pause café quand même. Très efficaces, nous les remercions. Il faudra recommencer tous les mois ou les 2 mois selon la saison.

Avis aux amateurs pour renforcer l'équipe, ils peuvent s'inscrire à la mairie ou appeler le coordinateur : Rémi Seiller 06 78 44 02 41.



Secours catholique :
Nouveau numéro de téléphone:

07 57 48 20 70

À ne pas manquer cette année à
Vendrennes

Le Comité des Fêtes organise
la Fête de la Musique
après le grand succès en 2019
et 2 années de pandémie



CENTRE DE SANTE INFIRMIER

1, Impasse des Jardins
85640 MOUCHAMPS



Une équipe de **9 infirmières assure les soins auprès de tout public**
7 jours sur 7, sur prescription médicale.

Elles interviennent **au domicile** des patients sur les communes de **Vendrennes**, Mouchamps, l'Oie, Sainte Florence et Rochetrejoux.

ou **au cabinet infirmier au moment des permanences :**
1, impasse des Jardins – 85640 MOUCHAMPS

tous les jours SUR RDV de 12 h 30 à 13 h 00
(sauf le dimanche et les jours fériés)

Des **rendez-vous** peuvent également être fixés pour des **prises de sang le matin**
au cabinet au 02.51.66.26.06.

Pour tous renseignements administratifs, vous pouvez joindre la secrétaire du lundi au vendredi de 9h à 13 h 00 au 02.51.66.26.06.

Le CSI de Mouchamps est une antenne du Centre de Santé Infirmier ADMR du Boupère qui regroupe dix communes : le Boupère, Saint Michel Mont Mercure, la Flocellière, Châteaumur, la Pommeraie Sur Sèvre, Rochetrejoux, Mouchamps, Vendrennes, l'Oie et Sainte Florence.

Une équipe de bénévoles gère l'association locale sous la présidence de Mr Claude Pasquier.
De nouveaux bénévoles seront toujours les bienvenus.

Trois églises Notre Dame de l'Assomption pour Vendrennes

1096, des documents d'archives mentionnent une 1ère église à Vendrennes, peu d'élément sur son emplacement cependant, si ce n'est un champ du cimetière au lieu-dit la motte. En 1564 elle est occupée par les protestants. Lors des dragonnades (retour au catholicisme par la force) le Roi LOUIS XIV ordonne la destruction des temples protestants. La petite église romane sera détruite.

1629, verra la construction d'une nouvelle église au centre du bourg avec une petite cure et un cimetière attenant. Elle n'est pas très grande 18 m de long sur 8 m de large et se situe non loin du château. La cure sera agrandie en 1772. En 1794, lors du passage des colonnes infernales, l'ensemble subit un incendie et sera ensuite restaurée. Elle sera vendue comme bien nationale à Monsieur Garnaud qui la redonne en 1801 à la commune. Au milieu du XIXème siècle, la communauté catholique s'est agrandie, l'église devient trop petite. Il n'en reste aujourd'hui qu'une cloche et un calice classés monuments historiques.

Le 23 octobre 1853, le conseil de fabrique qui comprend alors le maire, le curé et cinq à neuf membres élus, approuve la construction de la nouvelle église par l'architecte LIBERGE de Nantes pour 471 m² et 1100 habitants. En 1857 les murs extérieurs et la toiture sont terminés et elle est ouverte au culte. Mais il faudra attendre encore 20 ans et de nombreux dons pour financer la chaire, les autels, les tableaux, le chemin de croix, les vitraux, les bancs etc.. Pour que les fidèles aient enfin une belle église.

De 1789 à 1905 plusieurs décrets seront pris concernant les biens ecclésiastiques et notamment la loi de 1905 et les inventaires de 1906 qui provoquèrent dans de nombreuses paroisses, dont Vendrennes, des remous importants. Paroissiens et donateurs s'insurgèrent contre des mesures qui paraissent aujourd'hui « peu catholique ». Il faudra attendre 1924 et l'intervention du pape Pie X pour débloquer la situation. C'est à cette époque que les communes héritèrent des églises et de leur entretien.

Les archives de la paroisse sont riches de la vie d'alors et notamment les chroniques écrites par les prêtres. On y apprend qu'au mois de mai 1939, la veille de l'ascension, la foudre tombe sur le clocher et déclenche un début d'incendie. Ce sont tous les hommes disponibles qui vont monter sur le toit et prendre des risques pour éteindre un début d'incendie avant même l'arrivée des pompiers. Les dégâts seront très vite réparés grâce à l'assurance de la mairie.

Les églises sont notre patrimoine, notre Histoire et notre culture. On en compte en France 42258, beaucoup sont fermées, vendues ou servent de lieux d'exposition. Certaines, classées monuments historiques, obtiennent plus de subventions ou de dons comme Notre Dame de Paris.

Notre église est bien malade, nombreuses fissures et gouttières, écartement des transepts, toiture à refaire. S'il fallait en 1857, 57 527 frs pour sa construction, 3 millions d'euros sont nécessaire aujourd'hui pour la réparer. Malgré les subventions, notre commune n'a pour l'instant pas le budget. D'autres investissements sont prioritaires. Elle reste cependant sous surveillance renforcée. A moins de trouver de généreux donateurs.....

MJG

Sources : archives départementales, archives paroissiales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

ZOOM SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet d'une nouvelle construction, de modification d'une construction existante ou de réaliser un aménagement ? Il se peut que ces travaux nécessitent avant leur réalisation une autorisation d'urbanisme pour vérifier qu'ils respectent les règles en vigueur sur votre commune.

En effet, toute modification de l'aspect extérieur d'une construction nécessite une autorisation d'urbanisme, c'est le cas par exemple pour :

- le remplacement, la modification, la création d'une ouverture (exemple : transformation d'un garage en pièce habitable, installation de volets roulants en extérieur en remplacement de volets battants, l'installation de fenêtre de toit...);
- la modification d'aspect de la construction (exemple : ravalement de façade, remplacement de la toiture...);
- l'ajout d'élément sur les façades (exemple : installation d'une marquise, d'une pompe à chaleur, d'une climatisation...).

Par ailleurs, toute nouvelle construction, installation ou agrandissement d'une construction existante est soumise à autorisation d'urbanisme y compris si elles sont sans fondations et si elles sont non closes, c'est le cas par exemple pour la construction, l'installation ou l'extension :

- d'un garage,
- d'un carport,
- d'un préau,
- d'un abri de jardin,
- d'une serre potagère,
- d'une piscine (même hors sol et dont l'installation dépasse 3 mois),
- d'une clôture.

Enfin, l'aménagement d'un terrain pour y implanter une nouvelle construction est aussi soumis à autorisation d'urbanisme. Pour tout nouveau projet et avant démarrage des travaux, vous pouvez contacter le service autorisation du droit des sols (ADS) du Pays des Herbiers qui vous indiquera si votre projet est réalisable à l'endroit souhaité, s'il nécessite une autorisation d'urbanisme, s'il est soumis à des contraintes (ex : avis de l'Architecte des Bâtiments de France...) et les règles d'urbanisme qui s'appliqueront.

Pour plus d'informations, le service urbanisme du Pays des Herbiers est à votre disposition au 02.51.91.29.80 ou par mail à urbanisme@paysdesherbiers.fr

UN NOUVEAU PORTAIL POUR LES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Pays des Herbiers offre la possibilité, aux particuliers et aux professionnels, de transmettre les demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne : Permis de construire, déclarations préalable, permis d'aménager, de démolir, certificats d'urbanisme ou encore déclarations d'intention d'aliéner.

Pour cela, il suffit de déposer votre dossier sur la plateforme : <http://cartads.cc-paysdesherbiers.fr/quichet-unique> que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune ou sur l'espace urbanisme du site du Pays des Herbiers.

Bien entendu, **le dépôt du dossier papier est toujours possible.**

Pour plus d'informations, le service urbanisme du Pays des Herbiers est à votre disposition au 02.51.91.29.80 ou par mail à urbanisme@paysdesherbiers.fr

ANALYSE DES EAUX DE PUIITS : NOUVELLE PÉRIODE PROMOTIONNELLE

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose **une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits**. Si vous buvez votre eau, une analyse est nécessaire chaque année. La présence de nitrates ou de bactéries est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter...



En mars 2022, L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTURÉE

66 € TTC au lieu de 88.01 € TTC (Frais de dossier inclus, hors option glyphosate)

Une option glyphosate est proposée (60 € TTC au lieu de 90 € TTC)

L'analyse comportera le glyphosate, mais également l'AMPA, son produit de dégradation, et le glufosinate. Ces composés sont rémanents dans le milieu. Il s'agit de traceurs qui permettent de savoir si l'eau contient potentiellement d'autres pesticides. Le glyphosate provient généralement de l'utilisation du Round Up.

Vous pouvez apporter vos flacons au laboratoire à La Roche-sur-Yon,

OU dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire.

Renseignements : 02.28.85.79.79 ou labo@vendee.fr

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

Rond-point Georges Duval – CS 80802 – 85021 La Roche sur Yon

labo@vendee.fr – laboratoire.vendee.fr



POINTS DE COLLECTE	DATES	HEURES
Mairie de Pouzauges	08 mars 2022	11H30 à 13H00
Mairie de Luçon (Bâtiment Forum des Services 14 place Leclerc)	15 mars 2022	11H30 à 13H00
Mairie des Sables d'Olonne (Mairie annexe de la Jarrie)	22 mars 2022	11H30 à 13H00
Communauté de communes du Pays de Mortagne	29 mars 2022	11H30 à 13H00



ATTENTION, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement

CHARTRE DE L'ÉCO'JARDINIER DE LA SEVRE NANTAISE

La sensibilisation des particuliers à la réduction de l'usage des pesticides a représenté une des actions importantes du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau pour améliorer la qualité de l'eau du territoire.



Le syndicat mixte EPTB Sèvre Nantaise a proposé aux collectivités depuis 2017 la charte de l'écojardinier de la sèvre nantaise. Cet outil avait pour objectif d'engager les particuliers aux côtés de leur collectivité pour jardiner au naturel et réduire leur utilisation de pesticides. Dans une logique de proximité, la carte devait être portée par la collectivité qui s'engageait alors à animer la démarche avec, si besoin, un partenaire technique pour l'accompagner. L'animation consistait à organiser des temps forts sur le jardinage au naturel (conférence, trocs aux plantes avec ateliers sur les techniques alternatives, démonstrations, ouvertures de jardin/potager pour échanges entre jardiniers, etc.) : lors de ces manifestations les particuliers avaient l'occasion de signer puis d'obtenir des conseils et astuces pour entretenir et jardiner sans pesticide.

Face à l'évolution réglementaire aboutissant à l'interdiction d'utilisation et de vente de pesticides aux particuliers, la commission locale de l'eau du SAGE et l'EPTB Sèvre Nantaise n'ont pas envisagé la refonte de cette charte mais sa large diffusion auprès des communes et intercommunalités du bassin en transmettant gratuitement des exemplaires d'une partie des documents la constituant à savoir :

- L'autocollant du logo de la charte pouvant être mis par les particuliers sur leur boîte aux lettres, petits panneaux ou pare-brise de leur voiture,
- La notice apportant des astuces pour un jardinage ou entretien des espaces extérieurs sans pesticides

Cette notice sera distribuée aux enfant du CME et lors du Marché de Printemps qui aura lieu le 29 avril prochain. Cette diffusion permet de rappeler les enjeux liés à la qualité de l'eau de nos rivières et de leur biodiversité mais aussi de sensibiliser sur les produits d'aujourd'hui autorisés (biocides, labellisés « bio », produits à faible risque) qui restent des produits à utiliser avec précaution et dans le respect des doses homologuées.



Vendrennes Volley Ball

Dernière ligne droite pour la saison 2021/2022, et dernière ligne droite pour les équipes du VVB.

Débutants : Après une très belle 1^{ère} phase pour les débutants, ils évoluent pour cette 2^{ème} partie de saison en championnat M11.

M13F : L'équipe féminine de M13 a également signée une belle 1^{ère} phase en se classant 1^{ère}, l'équipe évolue en poule Titre pour cette 2^{ème} phase.

M15M : Les M15 mixtes poursuivent également en poule Titre pour cette 2^{ème} partie de saison, après avoir terminés 3^{ème} en 1^{ère} phase.

M18F : C'est en poule Honneur qu'évolue l'équipe féminine de M18.

RM : L'équipe régionale masculine poursuit le championnat malgré de nombreuses défaites, en espérant de belles victoires pour cette 2^{ème} partie de saison.

Loisir : Avec 3 victoires en 5 matchs, l'équipe loisir reste en poule Honneur pour cette seconde partie de saison.



Les partenaires :

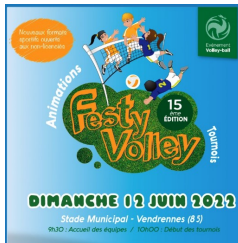
Le VVB ne pourrait pas perdurer sans l'aide et le soutien de partenaires.

Chaque année les partenaires et les entreprises sont de plus en plus nombreux.

Un grand merci à tous. Il n'y a pas de grands ou de petits dons, chaque don est précieux. Vous souhaitez un peu plus de visibilité et vous souhaitez soutenir le club, n'hésitez pas à nous contacter.

Festy volley :

Vous entendez parler de Festy volley depuis 2 ans, mais c'est bien cette année qu'aura lieu à Vendrennes, le plus grand tournoi de volley-ball des Pays de Loire, pour les jeunes de 6 à 18 ans, licenciés ou non. Festy volley aura lieu le dimanche 12 juin sur le stade de la commune. Nous profiterons de cet événement pour organiser le lundi 13 juin, à Vendrennes, Festy scolaire avec de nombreuses écoles de Vendée.



Les membres bénévoles :

Un club de sport, c'est des licenciés, des partenaires, des supporters, et surtout des bénévoles. Pour organiser chaque saison sportive et tous les événements annuels, le VVB est doté d'une petite armée de têtes et de mains, et notamment les membres du bureau du club. Pour la saison prochaine nous recherchons des membres bénévoles pour nous aider à planifier et organiser une belle saison sportive. Vous êtes intéressé, motivé, vous souhaitez vous investir dans une association dynamique, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le tournoi de tripléte :

Il fait maintenant parti des événements marquants chaque saison, c'est notre tournoi de volley-ball, appelé aussi le tournoi de tripléte, puisqu'il se déroule par équipe de 3 personnes. Il est ouvert aux licenciés ou non, de 8 à 99ans ! Le tournoi c'est surtout une journée de convivialité et de bonne humeur, qui se déroule sur le stade de foot de Vendrennes, avec bar et restauration toute la journée. Rendez-vous le samedi 18 juin.

AGENDA 2022 :

- Samedi 07/05/2022 : Récupération des commandes de saucissons & bières
- Dimanche 12/06/2022 : Festy volley
- Samedi 18/06/2022 : Tournoi de tripléte
- Vendredi 01/07/2022 : Assemblée Générale du club
- Dimanche 04/09/2022 : Vide grenier

Pour suivre toute l'actualité du club, pour connaître chaque week-end les horaires des matchs et pour suivre toutes les informations liées à nos événements, suivez-nous sur **Facebook** et **Instagram** :

Vvb Vendrennes Volley Ball

Nous contacter par mail : vendrennesvb@live.fr



ES STE FLO/VENDRENNES

Le club compte 68 licenciés dont 35 jeunes (catégories juniors à poussins)

Nous avons donc engagé 5 équipes séniors :

- 1 équipe en Pré-Région,
- 1 équipe en Division 1,
- 2 en Division 2,
- 1 en Division 4

Pour les jeunes il y a 5 équipes :

- 1 équipe Cadets/Juniors,
- 3 équipes Minimes,
- 1 équipe Poussins/Benjamins

Pour la saison 2021/2022, En première phase toutes les équipes se sont maintenues. Les objectifs du club pour la deuxième phase sont le maintien de toutes les équipes dans leur division respective et la montée pour l'équipe de Pré-Région en Région. Les entraînements jeunes sont assurés le mercredi et le vendredi par Fabrice Connil et Willy Cougnon.

Dates à retenir :

- * Marche Gourmande samedi 30 avril
- * Titre Championnat par équipes le dimanche 29 mai salle MILLENIUM (Ste FLORENCE)



Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :

Geoffroy CHAUVET

06.02.26.13.99 ou stflovend@gmail.com

N'hésitez pas à consulter notre site :

<http://ttsainteflorendrennes.jimdo.com>

Composition du bureau :

Président : CHAUVET Geoffroy / CONNIL Fabrice

Trésorière : AVRIT CHRISTELLE

Secrétaire : COUGNON Willy

Membres : BOUDAUD Thierry, BRIEAU Tanguy, VENISSE Jordan, VRIGNAUD Célestin, JOBARD Dominique, JOBARD Hervé, BOUHINEAU Loïc, CONNIL Davy, SOULARD Didier

VENDÉE SÉCURITÉ COURSE

L'association VENDEE SECURITE COURSE qui se consacre depuis 14 ans à la sécurité sur les courses cyclistes a tenu son assemblée générale le vendredi 28 janvier à 19 h 30 à la salle Vendrina de VENDRENNES en présence de 35 adhérents. Cette belle participation (73 % des adhérents) malgré le contexte lié au COVID 19 témoigne de leur vif intérêt pour la vie de l'association.



Le Président, Bruno LE LANN, a présenté les différents points de l'ordre du jour, en présence de Didier SACHOT (Partenaire de l'association VSC) et de Mr LALLEMAND (1er adjoint à la Mairie de VENDRENNES).

Malgré la crise sanitaire, l'association reste très active et a participé en 2021 à 29 manifestations sportives. On la retrouve principalement sur toutes les courses cyclistes en ligne sur le département de la Vendée, comme le circuit des Plages Vendéennes, les challenges Thomas Voeckler, la Bernaudeau Junior... Mais également sur le Tour de Vendée et le Chrono des Nations. Le Président souligne la fierté de l'association d'avoir participé en 2021 à un événement d'ampleur mondiale qui se déroulait pour la première fois en France, le championnat du monde militaire de cyclisme à Ruffec.

Le planning 2022 a également été dévoilé aux motards et prévoit déjà 38 jours de course sans compter ceux qui pourraient compléter la saison.

Cette assemblée a permis également de revenir sur le décret qui renforce la sécurité des courses cyclistes. Cette évolution du régime d'occupation de la voie publique avec les modifications apportées au code de la route est malheureusement peu connues des usagers de la route.

Pour plus d'informations : Site internet : www.vendee-securite-course.fr



UNIS DANS LA DIFFERENCE.... 30 ans... 30 side car...

Venant de toute la France et même de l'étranger, 30 side-caristes et leurs familles viennent partager leur passion de la moto avec les résidents du foyer Orghandi de St Germain de Prinçay (85).

Cette année, l'édition du Jumbo aura lieu le samedi 21 mai 2022.

Il partira du foyer Orghandi à St Germain de Prinçay. Les résidents du foyer et les membres de l'association vont sillonner, dans leur panier, notre jolie campagne, en faisant une boucle d'environ 120 Kms. La commune de Saint-Fulgent et l'association LES POTES AU FEU FULGENTAIS nous accueilleront pour notre pause déjeuner. Notre thème cette année : Le carnaval.

En route pour le 30ème JUMBO RUN.. Déguisements, chants, musique seront au rendez-vous. Ce convoi aux couleurs et à l'ambiance festive va donc venir vous visiter ce jour là, accompagné comme il se doit par un soleil resplendissant.



Quelque soit la manière de participer au Jumbo, nous permettons aux résidents du foyer Orghandi de réaliser un rêve : Faire de la moto.

Habitants de Vendrennes et des environs, vous recevrez la semaine précédent le Jumbo, un flyer. N'hésitez pas à manifester votre émotion, le sourire ou le signe de la main est un instant de bonheur et de reconnaissance. En parallèle, les CME interviendront en créant une animation à un point précis de votre commune. Vous aussi, Comité des fêtes, Foyer des jeunes, Associations, ou tout simplement particulier, n'hésitez pas à animer votre quartier ou votre maison au passage du convoi.

Parcours du matin :

Départ 10 h 30 de SAINT-GERMAIN DE PRINCAY

Saint-Germain de Prinçay, Mouchamps, L'Oie, Sainte-Florence, Saint-André Goule d'Oie, La Rabatelière, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière de Montaigu, Saint-Fulgent, arrivée 11 h 45 environ.

Parcours de l'après midi :

Départ 16 h 30 de SAINT-FULGENT

Saint-Fulgent, Bazoges en Paillers, Beaurepaire, Mesnard la barotière, Vendrennes, Mouchamps, Rochetrejoux, Saint-Germain de Prinçay, arrivée 18 h 00 environ.

ON COMPTE SUR VOUS

Un JUMBO RUN c'est quoi ?

Un éducateur anglo-saxon serait à l'origine de ce genre de manifestation ainsi que de son appellation. Cet éducateur de personnes handicapées, passionné de side-car, voulait faire partager sa passion aux personnes avec qui il travaillait. Aidé de quelques amis, il organise une visite dans un zoo avec pour moyen de transport des sidecars.

Ce serait en arrivant dans le parc des éléphants que quelques personnes handicapées auraient assimilé le gabarit des side-cars aux pachydermes. D'où cette appellation de Jumbo. Au terme de cette balade et devant l'enthousiasme et la joie de tous les participants, cet éducateur décide de reconduire cette expérience.

Voilà comment seraient nés « les Jumbo-Runs ». « JUMBO » en rapport aux éléphants et « RUN » pour le tour (la promenade). Depuis, il existe des centaines de manifestations de ce genre en Europe. En France, depuis les années 90, les Jumbos sont très nombreux et c'est de toute la France que les side-caristes «avalent» des kilomètres pour participer à ces manifestations de solidarité envers le «monde des personnes handicapées».

JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil



Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour



apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes

dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Bureau Coordinateur
CEI St-Malo
Vanessa Simon - 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Élena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner.

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements

Responsable locale
Nelly PRUDHOMME
49300 CHOLET
nellyCEI49@outlook.fr
06.70.93.47.56

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention

Séance du 09.12.2021

Tous les Membres en exercice.

Excusées : Sandra GODET et Séverine RIPOCHE.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents Madame Delphine MERLET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Réhabilitation de la salle Vendrina et de la salle de sports – Approbation de l'APD - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre L'avant-projet définitif élaboré par l'architecte a été validé. Le coût prévisionnel s'élève à 1 855 500 € HT. Les honoraires de maîtrise d'oeuvre sont portés à 138 358.75 € HT. Un avenant de 19 358.75 € HT va donc être conclu. Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- * Juin/juillet 2022 : désamiantage et démolition
- * A partir de septembre 2022 : travaux de réhabilitation

Compte-tenu du coût des travaux, les factures seront réparties à 75% pour la salle Vendrina et 25% pour la salle de sports.

2 - Réhabilitation salle Vendrina et salle de sports – Subventions La subvention sollicitée auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance Investissement a été refusée. Une autre demande va être déposée. Une aide va également être sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sports pour les travaux de la salle de sports.

3 - Tourne à gauche - Lancement du marché Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement des Chaumes, un tourne-à-gauche va être réalisé par la commune sur la RD160, afin de sécuriser l'accès au lotissement. Les travaux auront lieu entre mars et mai 2022 (environ 10 semaines). Une subvention "amende de police" va être sollicitée.

4 - Eclairage RD160 - Convention avec le SyDEV Dans le cadre des travaux d'aménagement du tourne-à-gauche, de nouveaux candélabres vont être installés pour un coût global de 25 278 € et participation communale de 10 533 €. Le delta étant pris en charge par le SyDEV.

5 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Débat sur le PADD Depuis la dernière discussion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en février dernier, des modifications y ont été apportées. Celles-ci ont fait l'objet d'un nouveau débat.

6 - Remplacement projecteur foot – Convention avec le SyDEV Un projecteur au stade va être remplacé pour un coût des travaux s'élevant à 2 722 € et une participation communale à hauteur de 1 814 €. Le delta étant pris en charge par le SyDEV.

7 - Maintenance des poteaux incendie - Convention avec Véolia Une convention va être signée avec Veolia Eau afin de procéder à l'entretien des 36 poteaux incendie situés sur la commune, à raison de 1/3 des poteaux/an. Coût : 36.50 € HT par poteau.

8 - Fibre optique – Implantation shelter - Convention de mise à disposition du terrain Dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique en 2023, un shelter (local technique destiné à héberger un noeud de raccordement optique) va être installé sur le terrain communal situé à proximité du parking du café.

9 - Demande de subvention Comité des Fêtes Une subvention de 250 € est attribuée au Comité des Fêtes afin d'aider à l'organisation de la fête de la musique en 2022.

10 – Recensement population Il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. 3 agents recenseurs ont été recrutés. Ils seront rémunérés en fonction du nombre de logements recensés sur leur secteur respectif.

11 - Opération argent de poche 2022 Ce dispositif permet aux jeunes de 16 à 18 ans de rendre service à la commune et de découvrir un environnement professionnel. Les chantiers (entretien, désherbage, plantation, nettoyage...), sous la responsabilité d'un encadrant, ont pour but d'améliorer le cadre de vie de notre commune. Ils se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées auprès des services techniques, en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier. Face au succès de ce dispositif depuis sa mise en place en 2019, il a été décidé de le reconduire en 2022 sur les vacances d'avril, juillet et Toussaint en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

12 – Commission intercommunale de développement économique – Remplacement d'un suppléant Le suppléant actuel n'est plus en mesure de remplir sa mission. Stéphane BARBARIT va donc être proposé à la Communauté de Communes pour le remplacer.

13 – Télétravail Un débat sur la mise en place du télétravail pour les agents communaux a eu lieu. Il en ressort que la plupart des postes ne peuvent s'exercer à distance (accueil, restaurant scolaire, services techniques) mais que la composition des locaux de travail et l'organisation des services permettent la distanciation physique rendue nécessaire par les conditions sanitaires.

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention

Séance du 25.01.2022

Membres présents : Tous les membres en exercice.

Excusés : Delphine MERLET, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT et Clément RECROSIO

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents Madame Mélanie PETITEAU a été nommée secrétaire de séance.

1 - Tourne-à-gauche RD160 - Convention avec le Conseil Départemental : Dans le cadre des travaux d'aménagement du tourne-à-gauche sur la RD160, la couche de roulement doit être faite sur l'ensemble de l'aménagement. Ces travaux, normalement à la charge du Conseil Départemental étaient prévus en 2023/2024 Aussi, en compensation, le Conseil Départemental versera une participation à hauteur de 19 410 € HT .

2 - Convention prestations de service 2022 avec la Communauté de Communes : La Communauté de Communes confie à la commune, par voie de convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence (bâtiments et voirie). Le coût de la prestation reversée à la commune est fixé à 23.53 €/heure.

3 – Ecole Marie Godet - Montant du forfait communal 2022 : La somme de 565 €/enfants est attribuée à l'école soit un total de 111 305 € pour 197 enfants.

4 - Contrat local contre les violences conjugales : Un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles va être établi dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) basé à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers. Ce contrat a pour objectifs de favoriser le partage des informations entre les différents acteurs (forces de l'ordre, Parquet, services sanitaires et sociaux, élus locaux), d'améliorer la prise en charge des victimes, de prévenir et agir, d'organiser un suivi des situations.

5 - Attribution des subventions – 1ère partie : Les subventions suivantes sont accordées :

• MFR Mareuil/Lay :	150 €
• Secours Catholique St Fulgent :	100 €
• BTP CFA La Roche/Yon :	200 €
• MFR Bournezeau :	50 €
• MFR St Gilles Croix de Vie :	100 €
• IME Les Herbiers :	50 €
• IFACOM La Ferrière :	100 €
• MFR Mauléon :	150 €
• MFR St Michel Mt Mercure :	50 €

6 - Attribution subventions aux associations locales : Depuis plusieurs années, il a été décidé d'attribuer une subvention aux associations locales qui encadrent des jeunes de moins de 18 ans. La somme de 10 €/jeune de moins de 18 ans a été reconduite. Compte-tenu du nombre de jeunes concernés dans chaque association, les subventions suivantes ont été accordées :

• Club de Volley :	300 €
• Club des jeunes :	140 €
• USMV Football :	580 €
• Tennis de table :	200 €

7- Paiement de facture en investissement avant le vote du budget : Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement en investissement des factures suivantes :

- Réseaux EP – RD160 pour un montant de 15 211.08 € TTC.

8- PLUI St Fulgent/Les Essarts – Modificatif n°1 : La commune, consultée dans le cadre d'un modificatif du PLUI de St Fulgent/Les Essarts, ne formule pas d'observations particulières.

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention

Séance du 10 03.2021

Tous les Membres en exercice.

Excusées : Florence de CHABOT de TRAMECOURT qui a donné pouvoir à Alain CHENOIR, Rémi SEILLER qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU, Patrice ROUSSELOT, Sandra GODET, Sonia CHENOUIARD

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents Madame Delphine MERLET a été nommée secrétaire de séance.

1- Vote du Compte administratif 2021

* **Commune**

Le compte administratif 2021 présenté par Mme le Maire est accepté à l'unanimité des membres présents par un vote à bulletins secrets (15 votants – 15 OUI)

Libellés	Réalisés		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	859 697.28	1 181 218.30		
Résultats de fonctionnement		321 521.02		
Section d'investissement	648 305.81	373 882.75	167 302.00	25 880.00
Résultats d'investissement	274 423.06		141 422.00	

* **Lotissement des Musiciens**

Le compte administratif 2021 présenté par Mme le Maire est accepté à l'unanimité des membres présents par un vote à bulletins secrets (15 votants – 15 OUI)

Libellés	Réalisés		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	99 793.97	3.03		
Résultats de fonctionnement	99 790.94	321 521.02		
Section d'investissement	0.00	0.00		
Résultats d'investissement				

* **Lotissement des Musiciens 2**

Le compte administratif 2021 présenté par Mme le Maire est accepté à l'unanimité des membres présents par un vote à bulletins secrets (15 votants – 15 OUI)

Libellés	Réalisés		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	94 378.61	46 905.00		
Résultats de fonctionnement	47 473.61			
Section d'investissement	0.00	23 818.37		
Résultats d'investissement		23 818.37		

2 - Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion réalisé par le Trésor Public (équivalent du compte administratif réalisé par le Maire) est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

3 - Affectation des résultats Les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget de l'année N+1. Les affectations suivantes ont été décidées à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

Commune : 415 845.06 € sont affectés au compte 1068 en recettes d'investissement et 207 897.01 € sont affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2022.

4 - Sécurisation réseaux électriques – Avenant à la convention avec le SyDEV Le Syndicat Départemental d'Electrification (SyDEV) va procéder, à ses frais, au renforcement de la ligne électrique sur la RD 160 entre la sortie d'agglomération et le Bel Endroit. Une partie de la ligne devait être effacé en souterrain. La commune avait accepté de prendre à sa charge l'effacement en souterrain de la ligne télécom sur la même longueur pour un montant de 4 332 € (délibération en date du 06.07.2021) Pour des raisons techniques, le SyDEV va finalement mettre toute la longueur du réseau en souterrain (de la sortie d'agglomération jusqu'au Bel Endroit). La commune

5 - Tourne à gauche, convention de mise à disposition individuelle d'un agent entre la CCPH et Vendrennes

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est confiée aux services techniques de la ville des Herbiers et de la CCPH. La Prestation sera facturée 5 900 € pour la ville des Herbiers et 4 700 € pour la CCPH. Les travaux débuteront le 16 mars 2022 pour une durée de 10 semaines et seront réalisés par Eiffage.

6 - Tourne-à-gauche - Convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien futur de l'ouvrage

L'aménagement étant réalisé par la commune sur le domaine routier départemental, une convention va être conclue entre la commune et le Département afin de fixer les obligations de chaque partie quant à l'entretien de l'ouvrage .

7 - Lotissement les Chaumes - Convention de transfert des équipements: A l'achèvement des travaux, les équipements communs du lotissement (voies de desserte comprenant 21 places de stationnement publiques, aménagements paysagers, espace vert avec bassin de rétention, réserve de voirie) seront classés dans le domaine communal.

8 - Subvention OGEC St Joseph le Brandon: 2 enfants de la commune sont scolarisés en ULIS à l'école St Joseph le Brandon. La commune versera une participation identique à celle versée par enfant à l'école Marie Godet soit 565 €/ enfant .

9 - Personnel communal - Régime indemnitaire: Au-delà de 90 jours d'arrêt maladie ordinaire, l'agent passe à mi-traitement. Son régime indemnitaire suit le traitement. En cas de congés longue maladie, maladie longue durée et grave maladie, le régime indemnitaire est suspendu dès le 1er jour. En cas de congés maternité, paternité ou adoption, le régime indemnitaire est maintenu .

10 - Débat sur les garanties de protection sociale complémentaire: Conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le conseil municipal prend acte que les employeurs publics devront participer financièrement aux contrats "prévoyance" de leurs agents en 2025 et aux contrats "santé" en 2026. Ces dispositions visent à permettre l'harmonisation avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

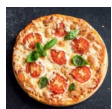
11 - MARPA - Pose de photovoltaïques Solaireau posera prochainement une centrale photovoltaïque sur la toiture de la MARPA. Un bail sera conclu entre la commune (propriétaire du foncier autour de la MARPA), le CCAS (locataire du bâtiment), Vendée Logement (propriétaire du bâtiment) et COWATT (exploitant de la centrale).

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention

Séance du 07.04.2022

BLAGUES DES ENFANTS DU CME



Quel est le point commun entre une pizza et un robot ?

Ils sont tous les 2 aux tomates.



Pourquoi les moutons aiment les chewing-gums ?

Parce que c'est bon pour la laine

Pourquoi les chercheurs ont des trous de mémoire ?



Parce qu'ils se creusent la tête

Qu'est-ce qui est pire que le vent ?



Un vampire



Quelle mamie fait peur aux voleurs ?

La mamie trayette



Une vache et un citron décident d'aller voler une banque.

Le citron dit : plus un zeste !
Et la vache dit : On bouze plus !



Quels sont les 2 fruits que nous trouvons dans toutes les maisons ?



Les coings et les mûres



Quel est le coquillage le plus léger ?

La palourde



Pourquoi les footballeurs vont-ils souvent chez le coiffeur ?

Pour avoir une belle coupe

Qu'est qu'un tennisman adore faire le plus ?

Rendre des services




MERCI à

Élise, Marvin, Alicia, Sacha, Mao, Loélie, Malone, Louise et Salomé

HORAIRES DES SERVICES

Mairie

	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Mardi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Mercredi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Jedi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Vendredi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Samedi	09.00 - 12.00	Fermé

 **02 51 66 08 22**

Agence Postale

Mardi - Vendredi 14.00 - 17.00

Samedi 09.00 - 12.00

 **02 51 66 06 27**



www.vendrennes.com



accueil@vendrennes.fr



[instagram.com/vendrennes](https://www.instagram.com/vendrennes)



[facebook.com/vendrennes](https://www.facebook.com/vendrennes)

